



Bilan 2019

Nos actions et nos victoires



L'année 2019 est marquée par notre éclatante victoire contre l'apposition du label *Agriculture biologique* sur des viandes issues de l'abattage rituel sans étourdissement. L'**OABA** continue inlassablement à lutter pour **imposer l'étourdissement des animaux**.

Le premier **étiquetage bien-être animal** était créé en France à l'initiative de l'**OABA** et d'autres associations de protection animale avec un distributeur.

Fort de son succès, cet étiquetage initialement réservé aux poulets de chair est appelé à se développer avec plusieurs distributeurs et d'autres filières.

Les années se suivent et se ressemblent par l'importance du nombre d'animaux maltraités ou abandonnés confiés à l'**OABA** : près de 1200 bovins, caprins, ovins, chevaux. Des animaux qui viendront grossir le **"Troupeau du Bonheur"**.

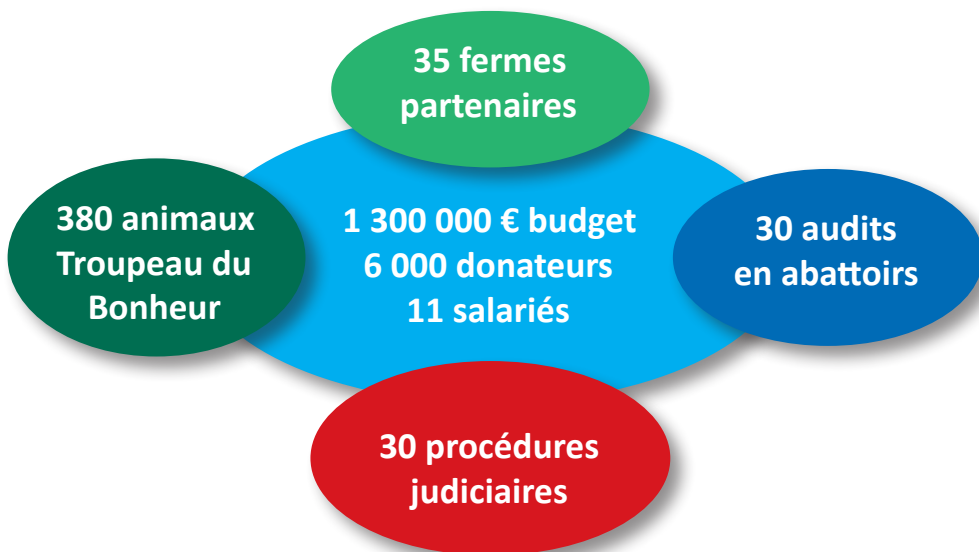
Ces actions ne sont possibles que grâce à votre générosité.

Je vous en remercie chaleureusement.

JP Kieffer

Docteur vétérinaire Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

Année 2019



ABATTAGE DES ANIMAUX

Lutter pour imposer l'étourdissement

Depuis sa création en 1961, l'**OABA** a toujours eu un rôle déterminant dans l'évolution des conditions d'abattage des animaux. Sous sa pression, en 1964, un **décret rendait obligatoire l'étourdissement avant saignée**. Cette obligation était reprise en 1974 par l'Union européenne, avec l'exception de l'abattage rituel.

Victoire éclatante de l'OABA

Après sept ans de procédures, l'**OABA** obtenait une victoire éclatante. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) avait conclu que le logo **Agriculture biologique** ne pouvait pas être apposé sur des viandes issues de l'abattage sans étourdissement, une telle pratique ne respectant pas les normes les plus élevées de bien-être animal imposées par ce label.

La Cour administrative d'appel de Versailles, dans un arrêt du 11 juillet 2019, sur la base de l'interprétation de la CJUE, donnait raison à l'**OABA** contre la France (Inao et Ecocert).



Colloque : Abattage sans étourdissement perspectives d'évolution

Début 2019, l'**OABA** organisait avec la Fondation Brigitte Bardot un colloque au siège de la Représentation permanente du Parlement européen à Paris.

Devant une salle comble, pendant plus de trois heures, scientifiques, vétérinaires, professionnels, juristes et politiques ont dénoncé les souffrances infligées aux animaux lors d'un égorgement sans insensibilisation.

Tribune dans *Le Monde* : En finir avec la souffrance animale

Faisant suite au colloque et à l'initiative de l'**OABA**, une tribune était publiée en pleine page dans le journal *Le Monde* du 20 juin 2019 appelant le gouvernement à prendre enfin des mesures. Une réaction politique qui se fait attendre...

ABATTAGE DES ANIMAUX

Audits de protection animale en abattoirs

Forte de sa longue expérience et de son **équipe de vétérinaires** formée par Michel Courat, l'**OABA** réalise des audits de protection animale dans des abattoirs.

Sur la base de grilles d'audit, des non-conformités ou des mauvaises pratiques peuvent être identifiées et corrigées. Des solutions sont alors apportées pour améliorer les conditions d'abattage.



Ces audits sont de plus en plus demandés par les abattoirs, créant les conditions d'un dialogue constructif et d'une **coopération dans l'intérêt des animaux**.

Grâce à un référentiel élaboré par l'OABA, des audits sont réalisés et certifiés par le Bureau Veritas dans les 80 abattoirs fournissant les enseignes Carrefour.



Vidéo contrôle en abattoirs

L'installation d'un système de vidéo dans les zones où sont manipulés les animaux est un **élément complémentaire de contrôle**, utile à toutes les personnes responsables de la protection animale en abattoir (vétérinaires, RPA, opérateurs).

L'OABA contribue à l'installation de la vidéo contrôle, en accompagnant des abattoirs dans la mise en place des caméras et leur usage. Des conseils sont apportés sur les différentes zones devant être couvertes et sur les conditions du visionnage.

Ce que la loi n'a pas imposé est mis en place grâce à nos recommandations.

SAUVETAGE D'ANIMAUX

Une action de terrain essentielle

Constat désolant, chaque année qui passe voit l'**OABA** prendre en charge un nombre record d'animaux maltraités ou victimes d'abandon : près de **1200** cette année **2019**.

Un nombre qui ne peut que croître avec la crise agricole et les difficultés économiques dans de nombreux élevages. **La détresse humaine entraîne très souvent l'abandon des animaux.**



Face au manque d'herbe dans les pâtures, en raison de la sécheresse estivale, des éleveurs ont déjà dû distribuer le foin normalement destiné aux animaux en hiver. Sans nos sauvetages, des animaux seraient condamnés à mourir de faim.

Des animaux sauvés de la misère qui viendront grossir les effectifs de nos fermes conventionnées et qui constituent notre ***Troupeau du Bonheur***.

Journée Portes Ouvertes dans nos fermes partenaires

Le 5 octobre, l'**OABA** a ouvert les portes de deux fermes partenaires à nos adhérents, dans l'Eure et en Isère. Ils ont ainsi pu approcher quelques animaux du **Troupeau du bonheur**, et même les caresser.

Nos adhérents ont pu constater les **résultats concrets de nos actions de terrain** : des animaux qui vivent paisiblement dans des conditions respectueuses de leur bien-être.



Pour reprendre l'expression de l'un de nos adhérents :

Le bonheur est dans le pré... de l'OABA



Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

10, place Léon Blum 75011 Paris
Tél. 01 43 79 46 46 - Fax. 01 43 79 64 15
www.oaba.fr - contact@oaba.fr

Bulletin de don ponctuel

J'apporte mon soutien et fais un don de :

☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ Autre :

66% de votre don sont déductibles de vos impôts,
dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Un don de 50 € ne vous coûte que 17 €

☐ Par chèque à l'ordre de l'OABA

☐ Par virement bancaire au compte (IBAN) : FR76 1027 8061 2000 0202 3640 120

☐ Par carte bancaire directement sur le site de l'OABA : www.oaba.fr

Pour recevoir la newsletter bimensuelle de l'OABA, voici mon adresse électronique :
.....@.....

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Merci pour l'aide que vous apportez à nos actions de protection des animaux

à compléter et à envoyer daté et signé, accompagné de votre RIB

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'**OABA** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément à ces instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Étiquetage Bien-être animal

Début 2019, le premier **étiquetage bien-être animal** était lancé en France, à l'initiative de trois ONG de protection animale : **OABA**, CWIF et LFDA, avec le partenariat du groupe Casino. Cette initiative a été très bien accueillie par les consommateurs qui ont besoin d'informations avant l'achat.

Le niveau de **bien-être des poulets de chair** est évalué sur toute la vie des animaux : naissance, élevage, transport et abattage. Avec plus de 230 critères, le référentiel permet de définir quatre niveaux de bien-être animal : du A (supérieur) au D (standard). Le consommateur peut faire un choix éclairé.



En 2020, cet étiquetage bien-être animal sera adopté par plusieurs enseignes de la grande distribution. Après la volaille, d'autres filières s'engageront dans cette démarche de progrès et d'information des consommateurs.



Conseil National de l'Alimentation

L'**OABA** participe à un groupe de concertation du CNA "*Réflexion pour une expérimentation d'un étiquetage des modes d'élevage*". L'objectif est d'apporter plus de transparence sur les modes de production.

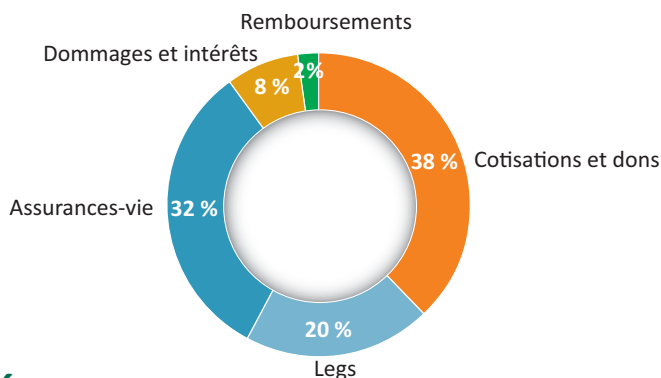
L'OABA milite pour que cet étiquetage **informe sur les méthodes d'abattage**. Afin de respecter la liberté de conscience des consommateurs, l'étiquette doit mentionner si l'obligation d'étourdissement a été appliquée.

LES CHIFFRES DE L'OABA

➤ LES RESSOURCES

Les ressources de l'OABA proviennent de la générosité publique.

Les cotisations ne permettent pas, à elles seules, d'assurer la pérennité de l'association. **Les legs et assurances-vie** apportent une aide durable. L'association ne perçoit aucune subvention, ce qui lui assure une totale indépendance. Nos comptes sont contrôlés par un cabinet d'expert-comptable indépendant et sont certifiés par un commissaire aux comptes.

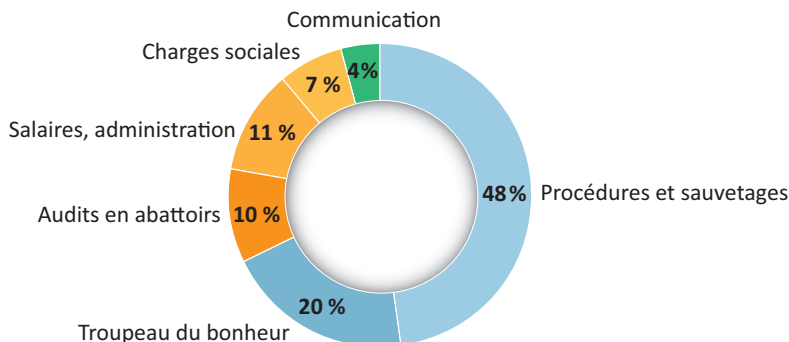


➤ LES DÉPENSES

Les dépenses sont essentiellement consacrées aux actions de terrain.

Plus des 3/4 du budget sont consacrés aux frais de sauvetages d'animaux (vétérinaires, transporteurs, hébergeurs), aux frais de procédures judiciaires (avocats et huissiers) et une part de plus en plus importante aux audits de protection animale dans les abattoirs.

Moins du 1/4 du budget est utilisé pour les frais de fonctionnement (salaires, charges sociales et communication).



COMMENT SOUTENIR LES ACTIONS DE L'OABA

Votre aide est indispensable pour permettre à l'OABA d'agir sur le terrain.

Pour éviter que des animaux ne meurent par manque de soins ou maltraitance.

Pour offrir un accueil aux animaux maltraités dans notre Troupeau du Bonheur.

Pour réaliser des audits d'abattoirs pour améliorer les conditions d'abattage.

➡ Faire un don ponctuel

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 %.

20 €

Après déduction fiscale 6,80 €

150 €

Après déduction fiscale 51 €

300 €

Après déduction fiscale 102 €

➡ Parrainer un animal avec un don par prélèvement mensuel

En parrainant un animal, vous subvenez durablement à ses besoins et vous lui assurez une vie paisible dans l'une de nos Fermes du Bonheur. Le parrainage peut concerner plusieurs animaux.

20 € / mois

Après déduction fiscale 6,80 €

**1 an d'hébergement
pour un mouton**

100 € / mois

Après déduction fiscale 34 €

**1 an d'hébergement
pour un bovin**

150 € / mois

Après déduction fiscale 51 €

**1 an d'hébergement
pour un cheval**

➡ Legs et assurance-vie

L'OABA est reconnue d'utilité publique depuis 1965. A ce titre, l'association est habilitée à percevoir legs et assurance-vie, sans droit de succession. La totalité des biens que vous transmettez sera affectée aux actions de protection animale.

Pour vous renseigner et pour régler :

www.oaba.fr/faire-don-oaba

OABA - Service donateurs

10, place Léon Blum - 75011 Paris

Tél. 01 43 79 46 46

contact@oaba.fr

www.oaba.fr